

Qualité de l'air intérieur : aérez, respirez !

Nous passons plus de 80% de notre temps dans des espaces clos : logement, transports, lieu de travail. Or il est démontré que l'air intérieur est 8 à 10 fois plus pollué que l'air extérieur. Aux pollutions extérieures (pesticides, particules fines) s'ajoutent celles liées aux activités des occupants : cuisine, peinture, nettoyage, parfums d'ambiance, cosmétiques, ameublement (COV, perturbateurs endocriniens, allergènes).

Le Département exemplaire

Soucieux de la santé et de la qualité de l'environnement des périgourdins, le Département met en place progressivement le nettoyage écologique dans ses locaux et les collèges. C'est une démarche complète qui nécessite de mener une réflexion depuis la politique d'achat des produits d'entretien (diminuer le nombre de produits utilisés et cibler les produits porteurs d'un label écologique) jusqu'à la mise en place d'un protocole de nettoyage harmonisé prenant en compte la nature des locaux et des usages (accueil du public, bureaux, classes, sanitaires, consultations médicales...), en passant par la sensibilisation et la formation des agents d'entretien.

Le travail des agents d'entretien est ainsi valorisé et porteur d'un intérêt nouveau. En effet, ils contribueront directement à l'amélioration de l'environnement et à la diminution de l'exposition des agents et des usagers aux substances nocives.

C'est un changement important des pratiques quotidiennes qui génère également des économies par la centralisation des commandes, la limitation du nombre de produits et la réduction du gaspillage.



Selon le Ministère de la transition écologique et solidaire, la bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet démontré sur la qualité de concentration des élèves, le taux d'absentéisme dans les écoles, le bien-être. À contrario, une mauvaise qualité de l'air peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritation des yeux, du nez, de la gorge et de la peau, vertiges ainsi que les manifestations allergiques et l'asthme. Les enjeux sanitaires et économiques liés à la qualité de l'air intérieur sont importants. En France, on estime à 19 milliards d'euros par an le coût de la mauvaise qualité de l'air intérieur.

Pour conforter son engagement, le Département a signé la [charte Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens](#) et élabore un plan d'action Santé environnement afin de mieux préserver la santé des périgourdins.

<https://www.dordogne.fr/relever-les-defis-du-21e-siecle/lexcellence-environnementale/developpement-durable/qualite-de-lair-interieur-aerez-respirez?>



- Aérez votre logement quotidiennement. Quelques minutes suffisent sans que cela ne pèse sur votre facture de chauffage. Pensez à aérer en fonction de vos activités (peinture, bricolage, ménage, cuisine).
- Surveillez l'apparition de traces de moisissures dans les logements. Celles-ci sont être très néfastes pour la santé des personnes sensibles (enfants, asthmatiques, allergiques).
- Si vous avez une ventilation mécanique (VMC), veillez à son entretien : dégager et nettoyer les bouches, faites-la réviser par un spécialiste régulièrement.
- Pour le nettoyage et la décoration de votre logement, privilégiez les produits naturels et repérez les labels écologiques sur les produits d'entretien et les étiquettes d'émissions dans l'air intérieur sur les produits de bricolage.
- Quelques labels de confiance : Ecocert, Nature et Progrès, Écolabel européen, NF Environnement, Nordic Swan.
- Retrouvez de nombreux conseils et astuces, en cliquant sur les pièces et les objets de la maison sur le site <https://www.1000-premiers-jours.fr/> (<https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>). Vous découvrirez des idées pour mieux vivre votre nouveau quotidien, pendant la grossesse et les premières années de bébé.

Agir dans les établissements recevant du public



Le décret n°2015-1000 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public a été renforcé au 1^{er} janvier 2023. Il prévoit que les propriétaires, ou exploitants le cas échéant, d'établissements accueillant des jeunes (accueil collectif des enfants de moins de 6 ans, établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du 1^{er} et 2nd degré) mettent en œuvre une évaluation annuelle des moyens d'aération, un autodiagnostic de la qualité de l'air intérieur tous les 4 ans, une campagne de mesure des polluants réglementés (benzène, formaldéhyde, CO₂) à chaque étape clé de la vie du bâtiment ainsi qu'un plan d'action.

ACTUALITÉS



ENVIRONNEMENT

La promotion du territoire et un environnement toujours mieux préservé grâce au label « Villes et Villages Fleuris »



ÉDUCATION,
ENVIRONNEMENT

Le Département récompensé au niveau européen pour son projet de restauration scolaire 100% bio



ENVIRONNEMENT,
TOURISME

Des rencontres entre professionnels pour conjuguer tourisme et excellence

<https://www.dordogne.fr/relever-les-defis-du-21e-siecle/lexcellence-environnementale/developpement-durable/qualite-de-lair-interieur-aerez-respirez?>

villages fleuris »

**scolaire 100% bio,
local, fait maison et
de saison dans les
collèges**

**excellence
environnementale**

